

RAPPORT NARRATIF DESTINE AU PUBLIC

(Rapport sur la Situation Financière et la Solvabilité)

Exercice 2018

Rapport approuvé par le Conseil d'administration du 25 avril 2019

Plan du rapport

A. Activité et résultats

A.1 Activité	page 4
A.2 Résultats de souscription	page 5
A.3 Résultats des autres activités	page 6
A.4 Résultats des investissements	page 6
A.5 Autres informations	page 7

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	page 8
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	page 10
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	page 10
B.4 Système de contrôle interne	page 13
B.5 Fonction d'audit interne	page 16
B.6 Fonction actuarielle	page 16
B.7 Sous-traitance	page 17
B.8 Autres informations	page 18

C. Profil de risque

C.1 Risque de souscription	page 19
C.2 Risque de marché	page 20
C.3 Risque de crédit	page 21
C.4 Risque de liquidité	page 21
C.5 Risque opérationnel	page 22
C.6 Autres risques importants	page 22
C.7 Autres informations	page 22

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Bilan prudentiel	page 23
D.1 Actifs	page 24
D.2 Provisions techniques	page 24
D.3 Autres passifs	page 25
D.4 Méthodes de valorisations alternatives	page 25
D.5 Autres informations	page 25

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres	page 26
E.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)	page 26
E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée	page 27
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	page 27
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR	page 27
E.6 Autres informations	page 27

Annexes : les états réglementaires

page 28

SYNTHESE

La mutuelle MUTAERO est une mutuelle relevant du code de la mutualité, organisme à but non lucratif, agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR) pour pratiquer les opérations relevant des branches 1 (accident), 2 (maladie) et 20 (vie-décès).

Elle a été créée en 1938 au sein des établissements de l'aérospatiale de Toulouse. Elle s'est ensuite développée au sein de l'industrie aéronautique sur le territoire national pour y être aujourd'hui un acteur de référence dans la complémentaire santé et couvrir plus de 50 000 personnes en santé.

L'activité de la mutuelle se structure autour des **valeurs fondatrices** :

- la mutuelle ne recherche pas le profit, elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer
- il n'y a pas de sélection médicale à l'adhésion, ni de sur cotisation ou de résiliation de contrat en cas de maladie aggravée
- les adhérents peuvent s'impliquer dans la vie démocratique de leur mutuelle

La **gouvernance de la mutuelle** repose sur les acteurs suivants :

- L'Assemblée générale : elle est composée des délégués élus (*pour 6 ans*) parmi et par les adhérents. Ils les représentent dans le fonctionnement institutionnel de la mutuelle
- le Conseil d'administration : les administrateurs qui le constituent sont élus par les délégués, ils déterminent les orientations et prennent les grandes décisions pour administrer la mutuelle. Il est présidé par M. François Codine depuis le 20 juin 2017
- la Dirigeante opérationnelle salariée : elle porte la responsabilité de la mise en œuvre des décisions stratégiques approuvées par le Conseil et manage les équipes de la mutuelle
- les Dirigeants effectifs (*président et dirigeante opérationnelle*) : ils mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers
- les Fonctions clés : au nombre de 4 elles apportent leur expertise dans le domaine des risques et participent au pilotage et à la surveillance de l'activité

Cette gouvernance s'appuie sur le respect de **deux principes essentiels** :

- le principe des « quatre yeux » : toute décision significative doit être au moins vue par les 2 dirigeants effectifs (*président et dirigeante opérationnelle*) afin d'assurer une prise de décision propice à une « gestion saine et prudente » de l'activité
- le principe de la « personne prudente » : la mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements qui doivent être réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Pour l'exercice 2018, les **chiffres clés** traduisant la situation de la mutuelle sont les suivants :

Chiffres clés au 31.12.2018	
Nombre d'ETP	40
Nombre de membres du Conseil d'administration	18
Nombre de personnes protégées assurées en santé	51 660
Cotisations brutes encaissées (nettes de taxes)	25 059 K€
Prestations brutes redistribuées aux adhérents	21 070 K€
Fonds propres (évaluation sous Solvabilité 2)	10 855 K€
Ratio de couverture du Capital de solvabilité requis (SCR)	180%
Ratio de couverture du Minimum de capital requis (MCR)	292%

1-Activité et résultats

A.1 Activité

La mutuelle est une **personne morale à but non lucratif** créée en 1938 et régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité. Elle est inscrite sous le numéro de SIREN 776950610. La mutuelle, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61 Rue Taitbout à 75009 Paris.

La mutuelle a donné mandat pour la **certification de ses comptes annuels** au cabinet Mazars (*titulaire 1*) situé au 298 allée du lac 31670 Labège (représenté *par Monsieur Eric Gonzales*) et au Cabinet Exco (*titulaire 2*) situé au 2 rue des Feuillants – BP 97606 – 31076 Toulouse Cedex 3 (*représenté par Madame Sandrine Bourget*).

La mutuelle détient l'agrément pour l'exercice d'activités assurantielles relevant du livre II du code de la mutualité avec les branches suivantes de l'article R 211-2 :

- Branche 1 : accident
- Branche 2 : maladie
- Branche 20 : vie-décès

Les garanties distribuées sur la métropole par la mutuelle sont donc essentiellement des **garanties complémentaires santé** (remboursement des frais médicaux, assistance à la personne, ...) sous forme :

- de contrats souscrits individuellement par les particuliers, les travailleurs indépendants, les agents territoriaux
- de contrats collectifs souscrits par les entreprises pour leurs salariés

Depuis 2003 la mutuelle a **pris en substitution les engagements techniques** des portefeuilles de contrats de la MFTSV située dans la région parisienne qui couvre environ 14 000 personnes.

Par ailleurs, la mutuelle a des **liens avec les organismes partenaires** suivants pour se doter de moyens et de ressources aidant au fonctionnement de ses activités :

- elle détient quasiment la moitié des parts dans le GIE Synergie Mutuelles, dont le siège social est situé au 1 place Pierre Mendès France, Immeuble Le Dorval, à Toulouse et dont le but consiste à mutualiser des moyens techniques entre mutuelles (systèmes d'information)
- elle a adhéré à l'Union Agrume Harmonie (devenue VYV Partenariats), relevant du Livre I du code de la Mutualité, dont le siège est situé à la Tour Montparnasse 33 avenue du Maine à Paris 15eme et dont le but consiste à mettre en commun des compétences et des moyens techniques entre mutuelles
- elle coopère avec l'organisme d'assurance de la mutualité MUTEX SA, dont le siège social est situé au 140 avenue de la République 92327 CHATILLON CEDEX, dans le cadre de la coassurance (partage du risque) avec d'autres mutuelles de contrats collectifs importants souscrits par de grandes entreprises nationales (EADS, SAFRAN).

A.2 Résultats de souscription

Pour la **branche d'activité santé** (non-vie) le portefeuille de contrats assurés (portage direct et substitution) représente **51 660 personnes protégées** au 31.12.2018. Il est composé :

- de contrats en direct dont le risque santé est porté par Mutaero constitué de contrats individuel et de contrats collectifs
- de contrats pris en substitution concernant la mutuelle MFTSV
- de contrats collectifs coassurés pour couvrir des grandes entreprises (EADS, SAFRAN) et depuis le 1^{er} janvier 2017 le groupe ALYZIA (services transports aériens)

Au niveau des **revenus de souscription** de l'exercice 2018, la mutuelle **réassure** quelques contrats et cède environ 57 K€ de cotisations (*soit 0,2% des cotisations brutes*) et 54 K€ de prestations, sur certains contrats individuels coassurés avec d'autres mutuelles.

Il en résulte des **cotisations nettes de frais** (de réassurance et frais de gestion des contrats coassurés) s'élevant à 24 128 K€ et des **prestations nettes de cession** (de réassurance) payées aux adhérents s'élevant à 20 780 K€, en diminution de 894 K€ par rapport à 2017.

Est ensuite rajoutée la participation au résultat des contrats réassurés (+6 K€), soustraite la dotation pour la provision d'égalisation du risque (-409 K€), rajoutés les produits de gestion et la commission du réassureur perçus afin de gérer les contrats coassurés (+1 031 K€ et 6 K€) pour dégager in fine une **marge globale nette** qui s'élève à **3 982 K€** (contre 3 884 K€ en 2017) :

EXERCICE 2018-2017 en K€	TOTAL PORTEFEUILLE			
	2018	2017	Var°	Var°
Cotisations brutes	25 059	25 778	-719	-3%
Cotisations cédées en réass.	57	54	3	
Cotisations nettes de cession	25 002	25 724	-722	-3%
Frais de gestion coassurance	-874	-886	11	
Cotisations nettes de frais	24 128	24 838	-711	-3%
Prestations payées brutes	-21 270	-21 369	99	0,5%
Variation PPAP brutes	437	-353	790	
Prestations + PPAP cédés (1)	54	49	5	
Prestations nettes de cession	-20 780	-21 674	894	4%
Marge technique brute	3 348	3 165	183	6%
Participat° résultat réass.	6	4	3	
Provision égalisation risque	-409	-438	29	
Marge technique nette	2 945	2 730	215	8%
Produits de gestion perçus	1 031	1 148	-117	-10%
Com° reçues du réassureur	6	5	1	
Marge globale nette	3 981	3 884	98	3%
% marge globale/cot° nettes cession	15,9%	15,1%		

(1) y compris variation PPAP

Pour l'exercice 2018 les **autres produits techniques** s'élèvent à 119 K€ et correspondent principalement à des frais de personnel refacturés à l'euro aux mutuelles appartenant au groupement de fait, auxquels sont rajoutés une quote-part des **produits de placements** pour 43 K€ :

AUTRES REVENUS DE SOUSCRIPTION DES CONTRATS (K€)	2018	2017	Var en €	Var en %
Autres produits techniques (hors indemnités gestion coass)	119	188	-69	-37%
Produits de placements alloués au compte technique	43	47	-4	-8%
TOTAL DES AUTRES REVENUS	162	235	-73	-45%

Au niveau des **dépenses de souscription**, au-delà des prestations payées les divers frais techniques s'élèvent à environ 5 024 K€ (contre 5 323 K€ en 2017) et se répartissent comme suit :

AUTRES DEPENSES DE SOUSCRIPTION DES CONTRATS (K€)	2018	2017	Var en €	Var en %
Frais de sinistres payés	-1 774	-1 736	-38	2,2%
Frais d'acquisition des contrats	-711	-787	76	-9,7%
Frais d'administration des contrats	-750	-800	50	-6,3%
Autres charges techniques (hors frais de gestion coass.)	-1 790	-2 000	210	-10,5%
TOTAL DES FRAIS TECHNIQUES	-5 024	-5 323	299	-24,3%
<i>Taux chargement/ cotisations nettes de frais</i>	<i>20,8%</i>	<i>21,4%</i>		

Le total des frais techniques de souscription rapportés au total des cotisations (nettes de frais) fait ressortir un taux de chargement de 20,8% au niveau du compte technique non-vie.

A.3 Résultats des autres activités

La mutuelle garantit également des indemnités obsèques (**branche d'activité vie**). En 2018 les cotisations nettes se sont élevées à 23 K€ et les prestations et frais payés à 105 K€ pour dégager une **marge technique nette** de -82 K€ :

Marge technique nette en €	TOTAL			
	2018	2017	Var en €	Var en %
Cotisations nettes de cession	23 071	101 253	-78 182	-77,2%
Autres produits techniques	0	0		
Prestations et frais payés	-105 848	-92 491	-13 357	-14,4%
Marge technique nette	-82 777	8 762	-91 539	
Frais acquisition	-5 121	-5 158	37	0,7%
Frais administration	-5 397	-5 200	-197	-3,8%
Autres charges techniques	-12 886	-13 522	636	4,7%
Résultat technique vie	-106 181	-15 118	-91 063	

Après déduction des frais divers frais (-23 K€) le **résultat technique vie** s'établit à -106 K€ contre -15 K€ en 2017.

A.4 Résultats des investissements

La mutuelle a pour mission de gérer de façon prudente la trésorerie disponible tout en recherchant des revenus raisonnables sans prendre de risques non maîtrisés.

La **répartition des placements** de la mutuelle au 31.12.2018 se présente comme suit à l'Actif du bilan :

PLACEMENTS (en €)	Valeur brute	Valeur marché au 31.12.18*	+ ou - valeur latente	Valeur nette au 31.12.18	Poids en %*
IMMOBILIER	2 055 359	2 680 144	624 784	1 159 302	15,4%
OBLIGATIONS ET ASSIMILE	900 000	920 849	20 849	898 345	5,3%
OPCVM	288 242	271 500	-16 742	271 468	1,6%
ACTIONS ET ASSIMILE	1 236 113	1 316 855	80 742	1 236 113	7,6%
PRÊT	76 250	76 822	572	76 250	0,4%
DEPOTS	9 465 935	9 557 132	91 197	9 458 288	54,8%
TRESORERIE	2 602 018	2 602 018	0	2 602 018	14,9%
TOTAL DES PLACEMENTS	16 623 917	17 425 319	801 402	15 701 784	100,0%

Les placements sont comptabilisés pour 15 701 K€ en valeur nette comptable. Ils s'élèvent à 17 425 K€ en valeur de marché (valeur de revente) qui, comparée à la valeur brute de 16 623 K€ (valeur d'acquisition), présente des plus-values latentes nettes pour 801 K€.

L'**immobilier** représente environ 15% du total des placements, le reste des placements se répartit d'une part sur des **valeurs mobilières** (obligations et assimilé, OPCVM, actions et assimilé et prêts) à raison de 15% et, d'autre part, pour 70% sur des **créances bancaires** (dépôts, livrets, comptes courants).

Concernant les **revenus des placements** (tableau ci-après), en 2018 ils s'élèvent à 170 K€. Par rapprochement de la valeur de marché des placements il en ressort un rendement annuel moyen de 1,2% :

Catégories	Revenus 2018		marché au 31.12.2018	moyenne 2018
	en €	poids en %		
IMMOBILIER	38 662	23%	2 680 143	1,4%
OBLIGATIONS	44 910	26%	920 849	4,9%
OPCVM			271 500	
ACTIONS	21 830	13%	1 316 855	1,7%
PRETS	572	0,3%	76 822	
DEPOTS	64 578	38%	9 557 132	0,7%
TOTAL	170 552	100%	14 823 301	1,2%

Concernant les **dépenses** sur 2018 d'un montant de **68 K€**, elles sont composées essentiellement des honoraires de la société de conseil, des amortissements de l'immeuble locatif DORVAL et d'une provision pour dépréciation durable sur des obligations.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

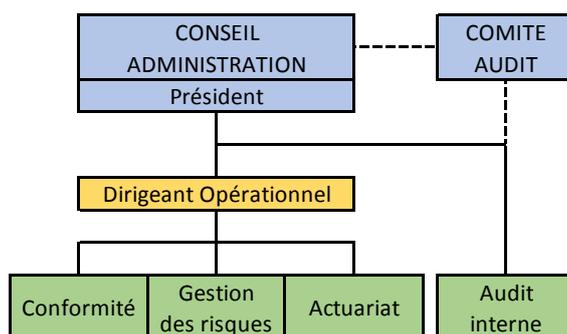
B - SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de la mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- les Délégués sont élus par les adhérents tous les 6 ans et forment l'**Assemblée générale**. Elle élit notamment les administrateurs, parmi les adhérents, qui présentent leur candidature
- les administrateurs composent le **Conseil d'administration**, le président dirige ses travaux, les membres du Conseil administrent la mutuelle
- le Conseil d'administration nomme le(a) **Dirigeant(e) opérationnel(le)** qui met en œuvre ses décisions et manage les équipes de la mutuelle
- le Président et le Dirigeant opérationnel constituent les **2 dirigeants effectifs** aptes à prendre conjointement des décisions, représenter la mutuelle, répondre aux demandes de l'ACPR
- les **4 Fonctions clés** apportent leur expertise pour éclairer le Conseil et le Dirigeant opérationnel dans les domaines que sont la gestion des risques, l'actuariat, la conformité et l'audit interne

Depuis le 01.02.2017 l'organigramme de l'**AMSB** (au sens Solvabilité²) est composé du Conseil d'Administration, du dirigeant opérationnel et des 4 fonctions clés :



Les deux dirigeants effectifs sont le président (M François Codine) et la dirigeante opérationnelle (Mme Catherine Cousinié).

B.1.1 – Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 18 administrateurs élus parmi les adhérents de la mutuelle.

Les principales **prérogatives du Conseil d'administration** sont fixées à l'article 37 des statuts qui en précise les compétences générales : « ... le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'organisme et veille à leur application.

Le Conseil d'Administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle. Plus généralement il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles ... ».

En complément des statuts, le Conseil d'administration s'est vu attribuer des **missions supplémentaires** découlant de la directive Solvabilité² depuis le 01.01.2016.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a examiné notamment les **principaux dossiers** ci-après au cours de l'exercice 2018 :

- Validation du budget de l'action sociale
- Validation du budget prévention
- Présentation et approbation des rapports de contrôle interne et solvabilité
- Présentation et arrêté des comptes sociaux et combinés de l'exercice
- Validation du rapport sur les conventions réglementées
- Approbation du rapport de gestion de l'exercice, du rapport ORSA, des rapports narratifs
- Présentation et approbation des modifications statutaires soumises à l'Assemblée générale
- Approbation et révision de politiques écrites
- Présentation du plan d'audit interne et du plan de conformité
- Evolution des garanties et des cotisations
- Formation des élus
- Approbation des différents volets du business plan de Mutaero

Afin de pouvoir exécuter ses missions avec le plus d'efficacité, le Conseil d'Administration s'appuie sur des **Commissions ou Comités** qui ont pour but d'approfondir certains sujets techniques et lui formuler des propositions. Les principales commissions sont les suivantes :

- Le Bureau prépare les dossiers présentés au Conseil mais ne prend aucune décision relevant des prérogatives de ce dernier
- Le Comité d'audit en application de l'article L 823-19 du code du commerce et de l'article L 114-17-1 du code de la Mutualité. Ses attributions sont celles définies par la réglementation
- La Commission des statuts étudie et propose au Conseil d'administration les évolutions nécessaires à intégrer aux Statuts de la mutuelle
- La Commission formation définit les besoins des élus et prépare le plan annuel de formation
- Le Comité des risques a été créé pour préparer la mutuelle aux exigences de Solvabilité² et traite de tous les sujets relatifs à la gestion et la maîtrise des risques (souscription, placements ...).

B.1.2 – Les dirigeants effectifs

Dans le cadre de l'article L211-14 du code de la Mutualité, le Conseil d'administration dans sa séance du 24.01.2017 a nommé Mme Catherine Cousinié en qualité de dirigeante opérationnelle à effet du 01.02.2017, lui déléguant la gestion de toutes les activités assurantielles relevant du Livre II du code de la mutualité.

Avec le Président du Conseil d'administration M François Codine, ils constituent les 2 dirigeants effectifs.

B.1.3 – Les fonctions clés

La fonction Audit interne est assurée par Mme Dominique Couret, présidente du Comité d'audit. Depuis le 01.02.2017 M Claudio Valente assure la responsabilité des fonctions Gestion des risques et Actuariat, et Mme Catherine Cousinié (dirigeante opérationnelle) celle de la fonction Vérification de la conformité.

B.1.4 – Politique de rémunération

La fonction d'Administrateur est bénévole. Cependant seul le président du Conseil d'administration s'est vu attribuer une indemnité en contrepartie de missions permanentes (correspondant à 1/3 du plafond annuel de la Sécurité sociale) par délibération de l'Assemblée générale.

Au niveau du Dirigeant opérationnel la mutuelle n'a pas mis en place à ce jour de système de rémunération variable.

B.1.5 – Adéquation du système de gouvernance

Conformément aux exigences de la directive Solvabilité2 le système de gouvernance est revu annuellement par le comité d’Audit et la fonction Audit interne auxquels le Conseil d’administration a confié cette mission.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Une **politique de compétences et honorabilité** a été approuvée par le Conseil d’administration en date du 13.12.2016. Les compétences clés attendues pour chaque organe de l’AMSB ont été définies : administrateurs, direction, fonctions clés. Elles constituent une référence et la cible à atteindre à moyen terme. Les plans de formations ont pour but de compléter les connaissances et capacités de chacun.

Au sein de la politique de Compétences et honorabilité le Conseil d’administration s’est fixé **les principaux objectifs suivants** :

- **Objectif 1** : *maintenir des dirigeants compétents au regard des exigences de leur fonction ou mandat et les faire progresser par la formation ou l’accompagnement. Le Conseil se fixe les indicateurs suivants :*
 - . 4 jours de formation seront programmés à minima par an
 - . un taux de participation moyen minimum de 50% sera atteint à 1 an et 66% à 3 ans
- **Objectif 2** : *favoriser la qualité des nouvelles candidatures à la fonction d’administrateur lors des renouvellements de poste pour renforcer les compétences collectives à moyen et long terme.*
- **Objectif 3** : *vérifier l’honorabilité des dirigeants préalablement à leur nomination ou prise de fonction, et ensuite de façon continue sur la base d’une déclaration sur l’honneur et de l’extrait n°3 du casier judiciaire.*

Conformément aux exigences de l’article L 214-21 et L 214-25 du code de la Mutualité la mutuelle met en œuvre un plan de formation annuel des administrateurs. En 2018 les formations suivantes leur ont été proposées :

DATE	THEME	DUREE	PARTICIPANTS
18.01	Comprendre la mise en place des fonctions clé	1 jour	8
06.02	Découverte du modèle de protection sociale	1 jour	6
15.02	Savoir lire les comptes de son groupement (niveau 2)	1 jour	4
10.04	Prise de parole en public	1 jour	3

B.3 Système de gestion des risques et évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 – La fonction gestion des risques

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la **fonction gestion des risques** assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- l’assistance à la mise en œuvre du système de gestion des risques.
- le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque de la mutuelle.
- la déclaration des expositions aux risques et l’assistance sur son domaine à la Direction et au Conseil d’administration

- l'identification et l'évaluation des risques émergents
- la coordination opérationnelle de l'élaboration des divers rapports règlementaires (ORSA, narratifs)

B.3.2 – Le système de gestion des risques

Au niveau de la **gouvernance des risques**, le Conseil d'administration a mis en place une organisation paraissant adaptée à une mutuelle santé réalisant environ 25 M€ d'encaissement annuel de cotisations.

Au niveau de la gouvernance le Conseil d'administration a mis en place :

- le Comité d'audit : une de ces missions consiste à évaluer l'efficacité du système global de gestion des risques
- le Comité des risques : composé d'administrateurs, du Dirigeant opérationnel, des responsables des 4 fonctions clés, il a pour mission de mettre progressivement en place et faire vivre le système de gestion des risques et de contrôle interne. Il surveille les risques majeurs et en établit un reporting au Conseil d'administration.

Au niveau opérationnel, le Conseil d'administration a mis en place les 4 fonctions clés et a renforcé ses compétences internes en recrutant un contrôleur de gestion pour analyser et suivre les divers budgets (technique et fonctionnement).

Concernant la construction du **système de gestion des risques**, il se met en place progressivement par une approche des risques majeurs au sein des principaux processus de la mutuelle. En 2018 les efforts se sont poursuivis sur le processus le plus important et le plus exposé aux risques, le processus de Souscription des contrats santé par une surveillance particulière des contrats collectifs les plus importants.

Cette organisation du système de gestion des risques est complétée par une démarche risque précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au « profil de risque » (point C ci-après).

B.3.3 – La politique de gestion des risques

La **politique de Gestion des risques** de la mutuelle consiste à répondre aux exigences de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués en la matière, à savoir déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques (*aux niveaux individuel et agrégé*) auxquels la mutuelle est exposée, ainsi que les interdépendances entre ces risques.

La stratégie de prise de risque consiste à prendre des risques raisonnables dans l'activité de souscription, et plus particulièrement dans la souscription des contrats collectifs, afin de soutenir le développement du portefeuille de la mutuelle. Pour ce faire elle peut coassurer certains contrats collectifs importants, de grandes entreprises nationales, en partenariat avec d'autres mutuelles et en particulier avec Harmonie Mutuelle.

D'autre part si le besoin s'en fait ressentir, la mutuelle peut réassurer des contrats collectifs dont elle estime que le risque de souscription est disproportionné au regard de son volume d'activité ou de sa marge de solvabilité, ou bien que les données techniques, relatives à la nature du secteur d'activité de l'entreprise couverte, ne sont pas suffisamment maîtrisées pour tarifer les garanties.

Concernant les placements la politique de la mutuelle a été jusqu'ici très prudente dans les choix d'investissements. Elle a volontairement limité les expositions de ses placements aux divers risques (actions, taux, spread, liquidité ...) préférant obtenir en contrepartie des rendements plus modérés.

B.3.4 – La méthode de gestion des risques

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance (partie B.3 ci-dessus), la mutuelle procède à l'étude des risques de la manière suivante :

Identification : la première étape de la démarche de gestion des risques consiste à s'assurer que l'ensemble des risques auquel est soumise la mutuelle est bien identifié. Cette identification est réalisée de deux manières :

- 1-Approche réglementaire : cette analyse répond à la législation et notamment de l'Article 44 de la directive Solvabilité2. Sont identifiés les risques de souscription et provisionnement, de gestion actif-passif, d'investissement financier, de gestion du risque de liquidité et de concentration, de gestion du risque opérationnel, les effets de la réassurance et les autres techniques d'atténuation des risques ... mais aussi les risques émergents et les risques stratégiques et de réputation.
- 2-Approche propre à la mutuelle : parallèlement à l'approche réglementaire, la mutuelle identifie quels sont les risques les plus importants ou significatifs à travers son dispositif ORSA (évaluation interne des risques et de la solvabilité).

Mesure : consécutivement à l'identification, la mutuelle définit des critères de mesure et de quantification des risques (*fréquence, impact, ...*), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs (cartographie des risques, formule standard, outil de business-plan).

Contrôle et gestion : le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter leurs impacts.

Enfin, dans le cadre de l'activité de contrôle, la mutuelle prévoit si besoin des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de la mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur (par exemple : *le plan de continuation de l'activité face à des périls ou risques externes*).

Surveillance : la surveillance et la déclaration des risques sont assurées de manière régulière par la fonction gestion des risques aux dirigeants effectifs, au comité des risques et au conseil d'administration.

B.3.5 – L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou ORSA)

Le dispositif d'**Évaluation interne des risques et de la solvabilité** (EIRS ou ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de la mutuelle et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique ORSA validée par le Conseil d'administration précise l'organisation du processus ORSA. Plus particulièrement, la politique ORSA prévoit :

- une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque de la mutuelle
- une validation du rapport ORSA par le Conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.)

La **démarche ORSA** est placée sous la responsabilité conjointe du Dirigeant opérationnel et de la fonction Gestion des risques.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage des risques majeurs de la mutuelle, du résultat comptable et des fonds propres qui permet notamment de valider ou d'amender :

- les orientations stratégiques de la mutuelle
- le développement du portefeuille et en particulier de nouveaux produits
- la politique d'investissement et de placement
- les dispositifs de maîtrise des risques : la coassurance, le plan de réassurance, ...

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine son **Besoin global de solvabilité** sur les 3 à 5 ans à venir.

Pour cela, la **démarche ORSA** de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- le calcul des exigences de solvabilité réglementaire, le capital de solvabilité requis (SCR en anglais) et le minimum de capital requis (MCR en anglais) pour vérifier le respect permanent de ces exigences au regard des fonds propres de la mutuelle, ceci en projetant l'activité sur 3 à 5 ans dans des conditions normales et dans des conditions adverses (tests de résistance)
- le calcul ensuite du Besoin global de solvabilité qui correspond au SCR en recalibrant si besoin certains risques réglementaires selon les paramètres de la mutuelle et en y rajoutant des risques supplémentaires propres éventuels. Là également l'on vérifie le respect permanent de ces exigences au regard des fonds propres de la mutuelle, ceci en projetant l'activité sur 3 à 5 ans dans des conditions normales et dans des conditions adverses (tests de résistance ou de sensibilité) afin d'observer l'évolution du taux de couverture du BGS
- une analyse de la déviaton du profil de risque du Besoin global de solvabilité la mutuelle par rapport à la formule standard du SCR

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 – Contrôle interne

En application de l'article 46 de la directive et de l'article 266 des actes délégués, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n°2008-468 du 19 mai 2008 transposées à l'article R.211-28 du code de la mutualité.

Les **priorités 2018** de l'équipe contrôle interne ont été les suivantes :

- la poursuite de la rédaction des procédures et processus :
 - Le processus comptable a été affiné et approfondi en particulier par la mise en place des fiches de contrôle des opérations réalisées.
 - Le processus cotisations a été testé au cours de l'exercice pour valider la faisabilité et la pertinence des contrôles de premier niveau.
- le contrôle de la sous-traitance en particulier par la contribution au suivi de l'audit qui a été mené concernant les activités déléguées à Synergie Mutuelles
- la qualité des données : affiner les données nécessaires au calcul et à la vérification des provisions techniques

D'autre part, des **opérations de contrôle** permanent ou ponctuel se sont poursuivies en 2018 :

- contrôle permanent sur la qualité des opérations de gestion des contrats

- contrôle permanent sur les opérations de gestion des contrats déléguées par MUTEX (coassurance)
- contrôle permanent de la sous-traitance
- contrôle permanent sur l'encaissement des cotisations entreprises : le recouvrement de ces cotisations a été suivi au plus près afin de s'assurer que toutes les cotisations dues étaient effectivement réglées par les entreprises en portefeuille dans les délais impartis
- contrôle permanent sur les déclarations de coassurance mensuelle

Un travail particulier a été effectué sur des contrôles quant à la **qualité des données**. Le responsable de la « qualité des données » a effectué tout au long de l'année un travail de rapprochement des 3 univers de données : la gestion des contrats, la comptabilité et la base de données décisionnelle (extractions statistiques).

De plus, des analyses approfondies ont été menées quant aux modalités de **paiement des prestations** (délais de règlement, analyse en date de soins et de règlement....) afin d'améliorer la procédure de calcul des provisions techniques.

En 2018 le contrôleur comptabilité a procédé à la vérification de la cohérence des données enregistrées dans la **comptabilité** concernant les paiements effectués au titre de l'action sociale de Mutaero : concordance entre les montants accordés par la Commission sociale et les sommes effectivement versées aux adhérents.

De même, un contrôle systématique sur le respect des procédures de traitement des **adhésions individuelles** a été mis en place : respect des dispositions relatives au devoir de conseil, des statuts et règlements, des pièces justificatives à fournir pour le bon enregistrement des adhésions.

B.4.2 – Vérification de la conformité

La **fonction de Vérification de la conformité** mentionnée à l'article L.354-1 du code de la mutualité est en charge de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle. En cela, elle s'assure tout particulièrement de la couverture des risques de non-conformité.

Elle est consultée pour avis sur toute question réglementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance ou de réassurance, les aspects de fraude, lutte anti-blanchiment, lutte contre le terrorisme, la protection de la clientèle.

La fonction Vérification de la conformité a en particulier traité les dossiers suivants sur cet exercice 2018 :

- Questionnaire Protection de la clientèle
- Questionnaire LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme)
- Rapports règlementaires : Rapport de Gestion, Rapport ORSA ; Rapport Narratif à l'ACPR (RSR) et au public (SFCR), Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière, Rapport sur le contrôle interne et la LCB-FT.

Les politiques écrites

La politique de sous-traitance et la politique de gestion des risques approuvées en décembre 2015 ont été révisées lors du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018.

Le comité de gestion des risques a défini les politiques à préparer avant de les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration en 2018 : la politique de contrôle interne revue le 23 janvier 2018, la

politique de souscription revue par le 18 septembre 2018, la politique de continuité de l'activité a été présentée le 22 janvier 2019.

Conventions et cadre juridique de l'activité

La convention de substitution entre Mutaero et la MFTSV a été revue et approuvée par l'Assemblée Générale des deux mutuelles et l'ACPR. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre des projets de développement d'une activité de courtier-gestionnaire par la mutuelle, l'Assemblée générale de Mutaero a autorisé la mutuelle à créer une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU), dont elle sera l'actionnaire unique, avec un capital de départ de 15 000 €.

Domaine statuts et règlements

Les statuts et règlements ont été adaptés au regard des dispositions du nouveau Code de la Mutualité et de l'évolution du fonctionnement de la mutuelle et ensuite approuvés par l'AG du 21 juin 2018.

Le règlement mutualiste et le règlement intérieur ont été modifiés pour intégrer les dispositions relatives aux RGPD (règlement général de protection des données) et de la DDA (directive distribution assurance) en particulier en ce qui concerne le devoir d'information et de conseil aux adhérents et les dispositions « informatique et liberté »

Veille réglementaire

La mise en conformité par rapport à la DDA a débuté par les actions les plus sensibles en termes de protection des adhérents au regard du devoir de conseil (fiche IPID, formation des personnels, politique écrite de gouvernance produits).

Les travaux de mise en conformité avec le RGPD ont été lancés en s'appuyant sur les services proposés par Agrume et un consultant pour assister les mutuelles adhérentes dans cette démarche. Les premiers travaux ont consisté à analyser l'écart entre la situation actuelle et les exigences pour définir un plan de mise en conformité : constitution du registre de traitement des données, désignation du DPO et de son correspondant interne.

B.4.3 – La politique de conformité

La **politique de conformité** décrit en détail ses objectifs, les contours de sa mission et les modalités de reporting. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 21.06.2016, et définit son périmètre d'intervention :

- les pratiques commerciales : publicité, documentation commerciale, commercialisation des contrats, conventionnement des intermédiaires et délégataires de gestion, habilitations d'intermédiaire en assurances
- la protection de la clientèle : devoir d'information et de conseil, traitement des réclamations, médiation
- la conformité des conventions et des contrats d'assurance
- la protection et confidentialité des données à caractère personnel (collecte, traitement, archivage) ou éventuellement à caractère médical
- la lutte contre le blanchiment et le terrorisme
- l'exercice des activités d'assurance : agrément, gouvernance, déontologie, exigences de compétences et d'honorabilité, exigences de solvabilité réglementaires, contrôle prudentiel
- l'éthique et la déontologie : secret professionnel, prévention et règlement des conflits d'intérêt, bonnes pratiques professionnelles

Le périmètre d'intervention inclut la mutuelle et ses liens avec les délégataires et prestataires de services.

Les objectifs relatifs à la mise en conformité

Dans le cadre général du système de gestion des risques, les objectifs qualitatifs à court terme consistent à déployer le système de gestion du risque de non-conformité prioritairement au sein des processus métiers de la mutuelle et d'en assurer une surveillance permanente.

Les mesures de prévention du risque de non-conformité

Afin de minimiser de nouveaux risques, la fonction Vérification de la conformité a le pouvoir de contrôler préalablement toute nouvelle opération devant respecter des textes législatifs ou réglementaires et ayant des conséquences juridiques significatives, telles :

- la suppression ou la création d'une nouvelle garantie
- le lancement ou l'arrêt d'une nouvelle activité
- la signature ou la résiliation d'un contrat, d'une convention ou d'un traité
- l'acquisition ou la cession d'un actif significatif notamment immobilier
- la signature d'un engagement hors bilan (caution, ...)
- l'adhésion ou la démission d'une union ou d'une structure juridique

B.5 Fonction d'audit interne

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une **fonction d'audit interne** depuis le 01.01.2016.

La mutuelle a mis en place un **Comité d'audit** en charge de la supervision des activités d'audit et un dispositif d'audit interne. La nomination d'une fonction d'Audit interne est venue compléter le dispositif depuis le 01.01.2016. Celle-ci est directement rattachée au Président et dispose d'un droit d'accès au Conseil d'administration, ce qui en garantit son indépendance.

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction d'Audit interne qui :

- rend compte de la réalisation du plan d'audit
- présente les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées
- réalise un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises
- propose un plan d'audit pour l'année suivante, ce dernier étant validé voire préalablement amendé par le conseil d'administration.

La fonction d'Audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit.

B.6 Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une **fonction Actuarielle** depuis le 01.01.2016.

Les prérogatives de la fonction Actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction Actuarielle :

- s'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- s'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques (*engagements envers les adhérents*) et rédige annuellement pour cela un **rapport actuariel**. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs.

Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction Actuarielle contribue également au **système de gestion des risques** de la mutuelle.

B.7 Sous-traitance

Dans le cadre de ses activités, la mutuelle a recours à de la sous-traitance sur les domaines suivants :

- le développement, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des **progiciels informatiques** métiers utilisés par toute mutuelle gérant un portefeuille de contrats santé et pratiquant les activités courantes de toute entreprise
- les **échanges de flux** dématérialisés avec les caisses d'assurance maladie obligatoires et les professionnels de santé
- les **services aux adhérents** qui sont répartis, au-delà de la région Occitanie, sur tout le territoire national (tiers-payant, assistance, réseau de soins)

En revanche la mutuelle conserve en interne la gestion et la maîtrise de ses activités métiers de base que sont la conception des garanties santé, la distribution et la gestion des contrats, la relation avec ses adhérents.

Les **principaux sous-traitants** au 31.12.2018 sont les suivants :

Principales activités ou fonctions externalisées	Sous-traitants	Fournisseurs
Progiciel de gestion santé	GIE SYNERGIE Mutuelles	CIM SA
Progiciel de comptabilité	GIE SYNERGIE Mutuelles	SAGE
Décisionnel (statistiques)	GIE SYNERGIE Mutuelles	SUADEO
Gestion de la relation clients		EDEAL
Hébergement des progiciels	GIE SYNERGIE Mutuelles	CIM SA
Assistance aux adhérents	GIE SYNERGIE Mutuelles	RMA
Routage des flux dématérialisés	GIE SYNERGIE Mutuelles	DARVA
Scannérisation des factures et documents		IRIS
Services et avantages auprès des professionnels de santé	AGRUME HARMONIE / GIE SYNERGIE Mutuelles	KALIVIA

Le **GIE SYNERGIE Mutuelles** est la structure créée fin 2015, à parité avec HARMONIE MUTUELLES, qui a pris le relais de l'Union SYNERGIE fondée à l'origine par la mutuelle MUTAERO.

Le but du GIE consiste à mutualiser des moyens techniques liées aux systèmes d'information en se dotant de volumes d'activité suffisants pour pouvoir négocier des conditions économiquement intéressantes auprès de fournisseurs de services tels les éditeurs CIM SA, ou encore SAGE.

Cette sous-traitance est formalisée dans la **politique de sous-traitance** qui prévoit notamment les modalités de sélection et d'engagement des sous-traitants, de suivi et de contrôle des prestations qui leur sont déléguées.

En outre, le Conseil d'administration suit périodiquement les relations avec les principaux prestataires externes.

B.8 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle, et susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

C – PROFIL DE RISQUE

Au 31.12.2018 la mutuelle a un profil de risque sur son activité non-vie (santé) qui peut être représenté par les risques règlementaires caractérisés par le **Capital de Solvabilité requis (SCR)** :

SCR au 31.12.2018	en K€	POIDS *	EXPOSITION AUX 4 RISQUES REGLEMENTAIRES
SCR DEFAUT DE CONTREPARTIE	1 056	14%	5,2% des créances type 1 (12 156 K€) 15% des créances type 2 (3 273 K€)
SCR SOUSCRIPTION SANTE	4 563	60%	18% du montant des cotisations (25 118 K€)
SCR MARCHE	1 246	16%	7% du montant des placements en valeur de marché (17 775 K€)
TOTAL	6 865		
<i>Diversification des risques</i>	-1 443		
SCR DE BASE	5 422		
SCR OPERATIONNEL	752	10%	3% du montant des cotisations brutes de réassurance (25 059 K€)
<i>Absorption des impôts différés</i>	-167		
SCR	6 007	100%	

* poids des SCR après minoration au prorata due à la diversification des risques

L'on peut considérer qu'au 31.12.2018 l'exposition aux risques règlementaires sur les 12 mois à venir s'élève à **6 007 K€**, et que cette exposition se décompose ainsi :

- l'exposition la plus forte (60% des risques) se situe le risque de souscription santé (4 563 K€) qui représente 18% des cotisations
- l'exposition qui vient en second (16%) se situe sur le risque de marché (1 246 K€) qui représente 7% des placements en valeur de marché
- ensuite vient (14% des risques) le risque de défaut de contrepartie (1 056 K€) qui représente 5,2% des créances de type 1 et 15% des créances de type 2
- puis (10% des risques) le risque opérationnel (752 K€) qui représente 3% des cotisations brutes

C.1 Risque de souscription

Le **risque de souscription santé** est potentiellement le risque règlementaire le plus important auquel la mutuelle est exposée (**4 563 K€** fin 2018 soit 60% du SCR).

Il correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie (*les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes*).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- des hypothèses de tarification et de provisionnement.
- de la structure tarifaire du produit : cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité.
- de la structure des garanties : les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection.
- de la distribution des produits : les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct.

- des modalités d'adhésion : le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion.
- des informations disponibles sur la population à couvrir dans le cadre de contrats collectifs (salariés d'une entreprise) pour la tarification et le provisionnement.

La mutuelle pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs **indicateurs suivis régulièrement** et présentés à la Direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille (*nombre d'adhérents ou montant de cotisations*).
- le rapport P/C (*Prestations / Cotisations*)
- les écarts entre les provisions estimées au 31 décembre de chaque exercice et leur dénouement (*les prestations effectivement payées dans l'exercice suivant*)

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la mutuelle a défini une **politique de souscription** qui contribue au système de gestion des risques. A cet effet elle peut maîtriser ces risques en utilisant les moyens suivants :

- le processus de tarification de nouveaux produits qui prévoit une étude approfondie de la sinistralité prévisionnelle du contrat
- le processus de renouvellement tarifaire qui vise à rééquilibrer les cotisations de l'exercice
- le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction Actuarielle pour éviter les sous-estimations
- le recours si besoin à la réassurance qui vise à transférer une partie du risque d'un contrat collectif ou d'une population vers un réassureur

Par ailleurs la sensibilité de la mutuelle au risque de souscription est testée dans le processus ORSA par rapport à divers tests de résistance.

C.2 Risque de marché

Le **risque de Marché** est le second risque règlementaire auquel est exposé la mutuelle (**1 246 K€** fin 2018 soit 16% du SCR).

Il correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle de mouvements défavorables sur les placements. Ce risque de Marché peut provenir essentiellement :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la mutuelle (dépréciation des cours ou de la cotation de la créance ou du bien immobilier)
- d'une dégradation de notation des titres détenus par la mutuelle (dépréciation de la créance)
- d'une forte concentration et surexposition d'investissement sur un même émetteur (risque de concentration)
- d'une inadéquation entre les échéances des placements (encaissements) de l'actif et les exigibilités des dettes (décaissements) du passif du portefeuille (risque de liquidité)

La mutuelle pilote son risque de Marché au travers de **plusieurs indicateurs** suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'administration.
- le coût d'un euro de placement en termes d'exigence de solvabilité règlementaire (SCR)
- l'évolution des plus et moins-values latentes et du rendement par type de placement

- l'évolution des notations financière des émetteurs des créances en portefeuille (banque, entreprise, état)
- la concentration du portefeuille sur un émetteur, un secteur, une zone géographique

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la mutuelle a défini une **politique des placements** qui contribuent au système de gestion des risques.

Enfin, tous les placements de la mutuelle sont réalisés dans le respect du principe « **de la personne prudente** » précisé dans la directive Solvabilité2 :

- la mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents

C.3 Risque de crédit ou de défaut de contrepartie

Le risque de Crédit, ou de **Défaut de contrepartie**, est le 3^{ème} risque règlementaire auquel la mutuelle est exposée (**1 056 K€** à fin 2018 soit 14% du SCR).

Il correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels la mutuelle présente une créance ou dispose d'une garantie. Ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers (entreprises, organismes mutualistes)
- du défaut d'un réassureur
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues

La mutuelle pilote son risque de Crédit au travers de plusieurs **indicateurs** suivis régulièrement :

- la notation des banques
- la notation des éventuels réassureurs
- la concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs
- le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers

Concernant tout particulièrement celui des banques auprès de qui la mutuelle possède les plus importantes créances (dépôts rémunérés, trésorerie), la mutuelle veille à leur qualité et leur fiabilité lors de leur sélection et suit leur solidité financière. Ce risque présentant une faible probabilité au vu de la qualité des débiteurs, notées en principe « A » par les agences de notation, la mutuelle n'a pas procédé à des tests de sensibilité.

C.4 Risque de liquidité

Le **risque de liquidité** correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle (paiement de ses dettes). Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la mutuelle suit tout particulièrement :

- l'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées
- les délais de règlement
- le niveau de sa trésorerie
- la liquidité des placements détenus en portefeuille

Le risque de liquidité est quasiment nul au 31.12.2018 et pour les 12 mois à venir face aux **engagements** de la mutuelle s'élevant au total à 8,576 M€ sachant que certains d'entre eux ne sont pas exigibles sur cette période.

L'essentiel des **engagements exigibles sous 12 mois** sont constitués par les Provisions pour prestations à payer (2 222 K€), éventuellement la provision pour risques (470 K€) et les diverses dettes (2 452 K€). Ils s'élèvent potentiellement à 5 144 K€ et sont couverts à plus de 200% par des actifs liquides et sécurisés constitués pour 11 500 K€.

C.5 Risque opérationnel

Le **risque opérationnel** est le 4^{ème} risque règlementaire auquel la mutuelle est exposée (**752 K€** à fin 2018 soit 10% du SCR).

Il correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. Ce risque peut avoir les causes suivantes :

- les risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle ...)
- les risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges)
- les risques de fraude interne et externe (professionnels de santé)
- les risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, ...)
- les risques de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, ...)
- les risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, ...)
- les risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, ...) affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux
- les risques de réputation (dégradation de l'image de la mutuelle suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits ...)
- les risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité)

Le risque opérationnel fait l'objet des travaux menés par le Contrôle interne. Il est suivi désormais au travers de la collecte des incidents centralisée au sein d'une **base incident**. Les incidents présentant un impact important au niveau financier, règlementaire ou de la réputation sont remontés si nécessaire en Conseil d'administration.

C.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

C.7 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Sur la base du bilan comptable arrêté au 31.12.2018 et des règles de valorisation règlementaires (ci-après) le **bilan prudentiel au 31.12.2018** s'établit comme suit (2^{ème} colonne) :

2018 - ACTIF en €	PRUDENTIEL	COMPTABLE	ECART	VALORISATION en Solvabilité2
FRAIS D ACQUISITION DIFFERES	0	30 421	-30 421	valorisé à 0
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	0	0	0	néant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	36 124	-36 124	valorisé à 0
IMMOBILIER POUR USAGE PROPRE	1 648 000	290 436	1 357 564	valeur d'expertise immobilière
BIENS IMMOBILIERS AUTRES	1 382 577	1 219 300	163 277	valeur d'expertise immobilière
ACTIONS DE SOCIETE	893 677	812 363	81 314	valeur de cotation ou valeur nette comptable
DETENTION ENTREPRISES LIEES	500 000	500 000	0	valeur nette comptable
OBLIGATIONS	920 849	900 001	20 848	valeur de cotation (coupon couru inclus)
OPCVM (SICAV, FCP)	271 500	271 469	31	valeur de cotation
DEPOTS ET EQUIVALENT EN TRESORERIE	9 458 289	9 458 289	0	valeur nette comptable
DEPOTS DE GARANTIE (Bail location)	0	0	0	valorisé à 0
PART DES REAS DANS LES PROV TECHNIQUES	8 098	4 757	3 341	évaluée en juste valeur
CREANCES SUR OPERATIONS ASSURANCE	3 014 003	3 014 003	0	valeur nette comptable
CREANCES D'OPERAT° NEES DE REAS.	26 553	26 553	0	évaluées en juste valeur (idem A)
AUTRES CREANCES (Impôts, Etat, ...)	336 263	336 263	0	valeur nette comptable
TRESORERIE	2 602 018	2 602 018	0	valeur nette comptable
CHARGES CONSTATEES AVANCE	61 290	61 290	0	valeur nette comptable en AUTRES ACTIFS
INTERETS COURUS NON ECHUS	0	108 782	-108 782	inclus dans la cotation du titre ou livret
TOTAL	21 123 117	19 672 069	1 451 048	

2018- PASSIF DETTES en €	PRUDENTIEL	COMPTABLE	ECART	VALORISATION en Solvabilité2
PROVISIONS TECHNIQUES	7 214 125	5 654 509	1 559 616	évaluées en juste valeur
. dont PROVISIONS BEST ESTIMATE	6 871 842	0		6% sur surplus SCR induit par marge de risque
. dont MARGE DE RISQUE	342 283	0		valeur nette comptable
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ...	470 209	470 209	0	taux IS x plus-values nettes actifs et passif
IMPOTS DIFFERES	166 671	0	166 671	valeur nette comptable
DETTES ENVERS LES ETABLIS. DE CREDIT	0	0	0	valeur nette comptable
DEPOTS DES REASSUREURS	4 757	4 757	0	valeur nette comptable
DETTES NEES D'OPERAT° D'ASSURANCE	845 699	845 699	0	valeur nette comptable
AUTRES DETTES (personnel, Etat, divers) ...	1 606 434	1 606 434	0	valeur nette comptable
COMPTE DE REGULARISATION	0	1 655	-1 655	valeur nette comptable
TOTAL	10 307 895	8 583 263	1 724 632	

EXCEDENT ACTIF SUR DETTES PASSIF	10 815 222	11 088 806	-273 584	
---	-------------------	-------------------	-----------------	--

Au 31.12.2018 l'excédent d'actif sur les dettes du passif représente les **fonds propres économiques** (prudentiels) qui s'élèvent à **10 815 K€** et sont diminués d'un montant de 273 K€ au regard des fonds propres comptables qui s'élèvent à **11 088 K€**.

D.1 Actifs

La base générale de comptabilisation de l'**actif dans le bilan prudentiel** est conforme à la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- pour les placements, valorisation sur la base de la valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif réglementé (actions, obligations, parts d'OPCVM ...), si celle-ci n'est pas disponible :
 - o valorisation à la valeur d'expert (*notamment pour l'immobilier*)
 - o ou valorisation à la valeur issue d'un modèle (*notamment pour les provisions cédées*)
- pour les actifs incorporels et les frais d'acquisition reportés, valorisation à zéro (*la mutuelle ne détient quasiment pas d'actifs incorporels*)
- pour les autres postes d'actif (créances, dépôts et comptes, actifs corporels) valorisation en reprenant la valeur nette comptable

La mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

D.2 Provisions techniques

Les principales **provisions techniques** calculées à la clôture annuelle des comptes sociaux sont :

1-Les provisions pour prestations à payer (PPAP)

La PPAP représentent la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de toutes les prestations survenues dans l'exercice comptable et les exercices antérieurs et non payées à la date de clôture des comptes.

La PPAP est calculée exercice par exercice et pour son montant brut c'est-à-dire sans tenir compte des éventuels recours contre tiers à exercer. La PPAP est ensuite complétée par une évaluation des charges de gestion (ou frais de liquidation) qui doit être suffisante pour permettre la liquidation de tous les dossiers concernés.

Les flux de décaissement de la PPAP ne sont pas actualisés sur la base du taux d'intérêt sans risque dans la mesure où cette PPAP s'écoule rapidement après la date de clôture des comptes.

2-La Provision pour Egalisation du Risque (PER)

La PER est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels afin de modérer la volatilité des risques sur les résultats techniques d'un contrat. Elle est affectée par ordre d'ancienneté aux déficits techniques du groupe.

Les modalités de calcul sont définies par les conventions, signées entre les contractants, qui régissent le fonctionnement des contrats collectifs coassurés (Safran, EADS).

3-Valorisation des provisions techniques dans le bilan prudentiel

D'autre part, la mutuelle applique les règles issues de l'article 75 de la directive pour la valorisation du bilan prudentiel : « *les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes* ».

Le calcul de la meilleure estimation des provisions techniques (*best estimate*) est réalisé pour les prestations à payer en appliquant la méthode « Chain Ladder » sur un historique de 3 ans de prestations payées. Une actualisation des flux est effectuée sur la base des taux d'intérêt sans risques.

Ensuite une marge pour risque est rajoutée et estimée selon la méthode dite « duration » proposée par les autorités de contrôle. Le coût en capital pris en compte est de 6%.

D.3 Autres passifs

Les **autres passifs** de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- estimation à la valeur nette comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché.
- retraitement du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote-décote des obligations notamment)

Par ailleurs, la mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation (autre que les provisions techniques tel que mentionné ci-avant). Elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

D.4 Méthodes de valorisations alternatives

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

E – GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

Le passage des fonds propres comptables aux **fonds propres économiques** (Solvabilité 2) s'établit ainsi au 31.12.2018 :

PASSAGE FONDS COMPTABLES AUX FONDS PROPRES ECONOMIQUES S2	31.12.2018 en €
Fonds propres comptables	11 088 804
Gains sur actifs (plus-values placements, créances sur réass.)	1 623 035
Actifs valorisés à 0 (actifs incorporel, FAR, ...)	-175 327
Surplus sur provisions techniques Best estimate	-1 213 991
Marge de risque sur provisions Best Estimate	-342 284
Impôts différés nets (sur plus-values)	-166 671
Autres passifs	1 655
Fonds propres économiques S2	10 815 222

Au 31.12.2018 les **Fonds propres économiques** s'élèvent à **10 815 K€**. Ils sont classés à **100% en TIER 1** (meilleure qualité) et sont éligibles dans leur intégralité pour couvrir le SCR et le MCR.

E.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et Minimum de capital requis (MCR)

Le **SCR** (capital de solvabilité requis) représente le montant théorique des risques de pertes maximales auxquels la mutuelle est exposée dans le pire des scénarii de survenance de ces risques.

Le SCR est calculé en fonction des valeurs comprises dans le compte de résultat et le bilan de la mutuelle à minima à chaque clôture des comptes.

Le **SCR** est d'un montant de **6 007 K€** au **31.12.2018**, contre 6 595 K€ en 2017, il se décompose ainsi en sous-modules de risque :

SCR PAR MODULES	31.12.2018 en K€	31.12.2017 en K€	Variation en K€	Variation en %
SCR DEFAUT DE CONTREPARTIE	1 056	1 468	- 412	-28%
SCR SANTE	4 563	4 706	- 143	-3%
SCR MARCHE	1 246	1 678	- 432	-26%
TOTAL	6 865			
<i>Diversification des risques</i>	-1 443			
SCR DE BASE	5 422			
SCR OPERATIONNEL	752	776	- 24	-3%
Absorption des impôts différés	-167			
SCR	6 007	6 595	- 588	-9%

Le **taux de couverture du SCR** par les fonds propres économiques au 31.12.2018 est de **180%** contre 189% fin 2017 :

COUVERTURE DU SCR	31.12.2018 en K€	31.12.2017 en K€	Variation
FONDS PROPRES S2 en couverture	10 815	12 432	-1 617
SCR	6 007	6 595	-588
Surplus de Fonds propres	4 808	5 837	-1 029
Ratio de couverture du SCR	180%	189%	-9

Le **MCR** (minimum de capital requis) représente les risques à minima auxquels est exposée la mutuelle. Il s'élève forfaitairement à **3 700 K€** et correspond au seuil réglementaire.

Le **taux de la couverture du MCR** par les fonds propres économiques au 31.12.2018 est de **292 %** contre 336% fin 2017 :

COUVERTURE DU MCR	31.12.2018 en K€	31.12.2017 en K€	Variation
FONDS PROPRES S2 en couverture	10 815	12 432	-1 617
MCR	3 700	3 700	
Surplus de Fonds propres	7 115	8 732	-1 617
Ratio de couverture du MCR	292%	336%	-44

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du Capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Aucun manquement en capital relatif au Minimum de capital requis (MCR) ou au Capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.6 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

ANNEXES

Sont joint en annexes certains QRT (*Quantitative Template Report*) c'est-à-dire certains états réglementaires transmis à l'ACPR annuellement et qui contiennent des données comptables et prudentielles sur la situation de la mutuelle pour l'exercice 2018 :

Codes	Etats réglementaires
S.02.01.02	Bilan Prudentiel
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.05.02.01	Primes, sinistres et dépenses par pays
S.17.01.02	Provisions techniques pour les garanties Non Vie ou Santé Non SLT
S.19.01.01	Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie
S.23.01.01	Fonds propres
S.25.01.01	SCR avec formule standard
S.28.02.01	MCR Activité mixte Vie et Non Vie

Annex 1
S.02.01.01
Bilan

31/12/2018 - Scénario sans VA - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
Actifs		
Goodwill	R0010	0,0
Frais d'acquisition différés	R0020	30 421,0
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	0,0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 648 000,0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	13 426 892,2
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 382 576,8
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	500 000,0
Actions	R0100	893 677,3
Actions – cotées	R0110	380 970,8
Actions – non cotées	R0120	512 706,5
Obligations	R0130	920 849,0
Obligations d'État	R0140	0,0
Obligations d'entreprise	R0150	920 849,0
Titres structurés	R0160	0,0
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	271 500,3
Produits dérivés	R0190	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	9 458 288,8
Autres investissements	R0210	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,0
Avances sur police	R0240	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	8 098,3
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	8 098,3
Non-vie hors santé	R0290	0,0
Santé similaire à la non-vie	R0300	8 098,3
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,0
Santé similaire à la vie	R0320	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,0
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 014 003,0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	26 553,0
Autres créances (hors assurance)	R0380	336 263,0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 602 018,0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	61 290,0
Total Actifs	R0500	21 123 117,6

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510 7 214 125,2	5 654 508,8
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 0,0	
Meilleure estimation	R0540 0,0	
Marge de risque	R0550 0,0	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 7 214 125,2	5 654 508,8
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0,0	
Meilleure estimation	R0580 6 871 841,5	
Marge de risque	R0590 342 283,7	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 0,0	0,0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 0,0	
Meilleure estimation	R0630 0,0	
Marge de risque	R0640 0,0	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0,0	
Meilleure estimation	R0670 0,0	
Marge de risque	R0680 0,0	
Provisions techniques UC et indexés	R0690 0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 0,0	
Meilleure estimation	R0710 0,0	
Marge de risque	R0720 0,0	
Autres provisions techniques	R0730	0,0
Passifs éventuels	R0740 470 209,0	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 0,0	470 209,0
Provisions pour retraite	R0760 0,0	0,0
Dépôts des réassureurs	R0770 4 757,0	4 757,0
Passifs d'impôts différés	R0780 166 671,0	0,0
Produits dérivés	R0790 0,0	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 0,0	0,0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 0,0	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 845 699,0	845 699,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 0,0	0,0
Autres dettes (hors assurance)	R0840 1 606 434,0	1 606 434,0
Passifs subordonnés	R0850 0,0	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 0,0	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 0,0	1 655,0
Total passifs	R0900 10 307 895,2	8 583 262,8
Excédent d'actif sur passif	R1000 10 815 222,4	11 088 804,7

Annex 1

S.05.01.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

31/12/2018 - Scénario sans VA - sept-13 - Mutaero - Mutaero - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																		
Brut Assurance directe	R0110	25 118 632,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						25 118 632,7
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0140	57 241,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57 241,2
Net	R0200	25 061 391,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25 061 391,5
Primes acquises																		
Brut Assurance directe	R0210	25 082 108,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						25 082 108,2
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0240	57 241,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57 241,2
Net	R0300	25 024 867,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25 024 867,0
Charge des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0310	20 926 597,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						20 926 597,3
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0400	20 926 597,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20 926 597,3
Variation des autres provisions techniques																		
Brut Assurance directe	R0410	408 999,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						408 999,9
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0500	408 999,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	408 999,9
Dépenses engagées	R0550	5 103 207,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 103 207,6
Charges administratives																		
Brut Assurance directe	R0610	755 005,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						755 005,2
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0640	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0700	755 005,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	755 005,2
Frais de gestion des investissements																		
Brut Assurance directe	R0710	13 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						13 500,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	13 500,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13 500,0
Frais de gestion des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0810	1 786 321,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						1 786 321,2
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0840	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	1 786 321,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 786 321,2
Frais d'acquisition																		
Brut Assurance directe	R0910	745 796,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						745 796,8
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0940	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R01000	745 796,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	745 796,8
Frais généraux																		
Brut Assurance directe	R1010	1 802 584,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						1 802 584,4
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1000	1 802 584,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 802 584,4
Autres dépenses	R1200																	0,0
Total des dépenses	R1300																	5 103 207,6

Annex 1
S.05.01.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1500	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Primes acquises										
Brut	R1510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses engagées	R1900	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges administratives										
Brut	R1910	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des investissements										
Brut	R2010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R2020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des sinistres										
Brut	R2110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R2120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais d'acquisition										
Brut	R2210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R2220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais généraux										
Brut	R2310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R2320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	R2500									0,0
Total des dépenses	R2600									0,0
Montant total des rachats	R2700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Annex 1

S.19.01.01

Sinistres en Non-Vie

31/12/2018 - Scénario sans VA - sept-13 - Mutaeo - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Ligne d'activité	Z0010	Frais médicaux
Monnaie	Z0030	EUR
Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année de survenance
Conversions monétaires	Z0040	Monnaie de déclaration

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement																Pour l'année en cours	Somme des années
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		
Précédentes	R0100																	
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-2	R0230	11 366 945,2	1 276 991,2	60 900,8														
N-1	R0240	11 396 143,8	1 324 891,2															
N	R0250	11 516 244,9																
Total																		

Recouvrements de réassurance reçus (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement																Pour l'année en cours	Somme des années
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		
	C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750		
Précédentes	R0300																	
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-1	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N	R0450	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total																		

Sinistres payés nets (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement																Pour l'année en cours	Somme des années
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		
	C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350		
Précédentes	R0500																	
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-2	R0630	11 366 945,2	1 276 991,2	60 900,8														
N-1	R0640	11 396 143,8	1 324 891,2															
N	R0650	11 516 244,9																
Total																		

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement															Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	C0350
Précédentes		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0350
N-14	R0100																	0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	R0230	0,0	0,0	65 979,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	R0240	0,0	1 435 387,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	R0250	12 476 699,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																		1 560 936,3

Meilleure estimation provisions pour sinistres non actualisées – Montants recouvrables au titre de la réassurance
(valeur absolue)

		Année de développement															Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	C0950
Précédentes		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950	C0950
N-14	R0300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	R0430	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	R0450	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																		3 341,8

Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement															Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	C1560
Précédentes		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550	C1560
N-14	R0500																	0,0
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	R0630	0,0	0,0	65 979,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	R0640	0,0	1 435 387,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	R0650	12 476 699,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																		1 557 594,6

Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS)
(valeur absolue)

		Année de développement															Fin d'année (données actualisées)	
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	C0560
Précédentes		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550	C0560
N-14	R0100																	0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	R0240	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	R0250	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																		0,0

Réassurance sinistres RBNS
(valeur absolue)

Année	Année de développement															Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150
Précédentes	R0300															
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	R0450	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																

Sinistres RBNS nets
(valeur absolue)

Année	Année de développement															Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750
Précédentes	R0500															
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-2	R0630	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-1	R0640	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N	R0650	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total																

Taux d'inflation (uniquement en cas d'utilisation de méthodes prenant en compte l'inflation pour ajuster les données)

	N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
	C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Taux d'inflation historique - Total	R0700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation historique: inflation extérieure	R0710	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation historique: inflation endogène	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Taux d'inflation attendu - Total	R0730	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation attendu: inflation extérieure	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation attendu: inflation endogène	R0750	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	C2200														
Description du taux d'inflation utilisé	R0760	0,0													

Annex 1
S.23.01.01
Own funds

31/12/2018 - Scénario sans VA - sept-13 - Mutaero - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Comptes mutualistes subordonnés
 Fonds excédentaires
 Actions de préférence
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
 Réserve de réconciliation
 Passifs subordonnés
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
 Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande
 Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande
 Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE
 Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
 Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis
 Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
 Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

SCR

MCR

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0,0	0,0		0,0	
R0030	0,0	0,0		0,0	
R0040	26 302,0	26 302,0		0,0	
R0050	0,0		0,0	0,0	0,0
R0070	0,0	0,0			
R0090	0,0		0,0	0,0	0,0
R0110	0,0		0,0	0,0	0,0
R0130	10 788 920,4	10 788 920,4			
R0140	0,0		0,0	0,0	0,0
R0160	0,0				0,0
R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0220	0,0				
R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	
R0290	10 815 222,4	10 815 222,4	0,0	0,0	0,0
R0300	0,0			0,0	
R0310	0,0			0,0	
R0320	0,0			0,0	0,0
R0330	0,0			0,0	0,0
R0340	0,0			0,0	
R0350	0,0			0,0	0,0
R0360	0,0			0,0	
R0370	0,0			0,0	0,0
R0390	0,0			0,0	0,0

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0400	0,0			0,0	0,0
R0500	10 815 222,4	10 815 222,4	0,0	0,0	0,0
R0510	10 815 222,4	10 815 222,4	0,0	0,0	
R0540	10 815 222,4	10 815 222,4	0,0	0,0	0,0
R0550	10 815 222,4	10 815 222,4	0,0	0,0	
R0580	6 007 148,6				
R0600	3 700 000,0				
R0620	180,04%				
R0640	292,30%				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total	
	C0060	
R0700	10 815 222,4	
R0710	0,0	
R0720	0,0	
R0730	26 302,0	
R0740	0,0	
R0760	10 788 920,4	
R0770	0,0	
R0780	0,0	
R0790	0,0	

Annex 1
S.25.01.01
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

31/12/2018 - Scénario sans VA - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Article 112 **Z0010**

N

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
Risque de marché	1 246 269,3	1 246 269,3	0,0
Risque de défaut de la contrepartie	1 056 449,8	1 056 449,8	0,0
Risque de souscription en vie	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription en santé	4 562 650,0	4 562 650,0	0,0
Risque de souscription en non-vie	0,0	0,0	0,0
Diversification	-1 443 320,7	-1 443 320,7	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0,0	0,0	
Capital de solvabilité requis de base	5 422 048,5	5 422 048,5	

Calcul du capital de solvabilité requis

	C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	0,0
Risque opérationnel	751 771,1
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0,0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-166 671,0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0,0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	6 007 148,6
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0,0
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	6 007 148,6
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	0,0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	0,0
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	0,0

Annex 1
S.28.02.01

31/12/2018 - Scénario sans VA - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard -

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

	Non-life activities		Life activities	
	MCRNL Result C0010	MCRNL Result C0020		
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	1 499 397,0	0,0	

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
		Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	6 863 743,1	25 038 320,2
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,0	0,0	0,0	0,0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,0	0,0	0,0	0,0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,0	0,0	0,0	0,0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,0	0,0	0,0	0,0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,0	0,0	0,0	0,0
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0

	Non-life activities		Life activities	
	MCRNL Result C0070	MCRNL Result C0080		
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,0	0,0	

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
		Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,0		0,0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,0		0,0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,0		0,0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,0		0,0

Overall MCR calculation

Linear MCR	R0300	1 499 397,0
SCR	R0310	6 007 148,6
MCR cap	R0320	2 703 216,9
MCR floor	R0330	1 501 787,1
Combined MCR	R0340	1 501 787,1
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,0
		C0130
Minimum Capital Requirement	R0400	3 700 000,0

Notional non-life and life MCR calculation	Non-life activities		Life activities
	C0140	C0150	
Notional linear MCR	R0500	1 499 397,0	0,0
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	6 007 148,6	0,0
Notional MCR cap	R0520	2 703 216,9	0,0
Notional MCR floor	R0530	1 501 787,1	0,0
Notional Combined MCR	R0540	1 501 787,1	0,0
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,0	3 700 000,0
Notional MCR	R0560	2 500 000,0	3 700 000,0

S.17.01.01
Non-Life technical provisions

	Direct business and accepted proportional reinsurance						Direct business and accepted proportional reinsurance						Accepted non-proportional reinsurance				Total engagements
	Frais médicaux	Protection du revenu	Indemnisation des	Responsabilité civile	Autres assurances	Maritime, aérien et	Incendie et autres	Responsabilité civile	Crédit et cautionne	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaire	Réassurance santé	Réassurance	Réassurance	Réassurance	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance directe	R0020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut - Total	R0060	4 546 023,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 546 023,4
Brut - Assurance directe	R0070	4 546 023,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					4 546 023,4
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	4 546 023,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 546 023,4
Provisions pour sinistres																	
Brut - Total	R0160	2 325 818,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 325 818,0
Brut - Assurance directe	R0170	2 325 818,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					2 325 818,0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190												0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0200	8 098,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8 098,3
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables	R0210	8 098,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8 098,3
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	8 098,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8 098,3
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 317 719,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 317 719,7
Total meilleure estimation - Brut	R0260	6 871 841,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 871 841,5
Total meilleure estimation - Net	R0270	6 863 743,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 863 743,1
Marge de risque	R0280	342 283,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	342 283,7

Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation	R0300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques																	
Provisions techniques - total	R0320	7 214 125,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7 214 125,2
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	8 098,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8 098,3
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	7 206 026,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7 206 026,9
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)																	
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)																	
Sorties de trésorerie																	
Future benefits and claims	R0370	22 694 687,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22 694 687,9
Prestations et sinistres futurs	R0380	4 658 983,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 658 983,9
Entrées de trésorerie																	
Primes futures	R0390	22 807 648,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22 807 648,3
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)																	
Sorties de trésorerie																	
Prestations et sinistres futurs	R0410	2 205 657,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 205 657,3
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	120 160,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120 160,7
Entrées de trésorerie																	
Primes futures	R0430	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490	7 206 026,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7 206 026,9